

FORMATION INITIALE à la conduite des Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes Évalué par le passage d'un ou des CACES® R486

DUREE
2 jours de formation
1 jour de test

PUBLIC CONCERNE

Toute personne étant amenée à conduire Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes, de manière occasionnelle ou permanente.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

A l'issue de la formation le candidat sera capable de conduire en sécurité une Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes selon la Recommandation R486 de la CNAMTS

PRE-REQUIS

Etre reconnu apte par la médecine du travail, à la conduite Plateforme Elévatrice Mobile de Personnes

Avoir suivi une formation (en interne ou en externe)

Disposant des permis de conduire appropriés pour la conduite des PEMP qui le nécessitent Lire et comprendre le français.

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES

Exposé et discussions étayées de textes illustrés par diapositives et films

Utilisation des équipements de protection individuels et collectifs nécessaires

INTERVENANTS

Formateur et testeurs qualifiés.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

De 1 à 6 personnes

La durée de validité des tests CACES® est de 5 années pendant lesquelles le titulaire peut utiliser tous les appareils de même catégorie, et ceci dans toutes les entreprises où il peut être employé.

Rappel : le CACES® ne dispense pas l'employeur de délivrer une autorisation de conduite au salarié.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.

PROGRAMME

- Connaissances générales
- Technologie des PEMP
- Les principaux types de PEMP
- Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des PEMP
- Risques liés à l'utilisation des PEMP
- Exploitation des PEMP
- Vérifications d'usage des PEMP

Exercices pratiques de conduite sur PEMP

- Exécution des gestes de commandement
Déplacement et circulation en ligne droite, en courbe, en marche avant, en arrière avec une PEMP
- Positionnement et stabilisation de la PEMP
- Signalement de la PEMP et balisage de la zone qui peut être surplombée
- Appréciation ou recueil de l'information sur la vitesse du vent
- Manœuvre de la PEMP dans l'environnement : fermeture du portillon, identification des obstacles, déplacement de la plateforme de travail, progressivité des mouvements simultanités des commandes, efforts latéraux sur la PEMP, surcharge, risques électriques, etc.
- Réactivité en cas d'anomalie ou d'incident et utilisation du poste de sauvetage ou de dépannage
- Réalisation des opérations de fin de poste et mise de la PEMP en position de transport. Contrôle continu en cours de formation sous forme de questions/réponses, d'analyses de situations, d'exercices

Evaluation et validation :

Evaluation des connaissances. Evaluation du savoir-faire par mise en situation pratique.

FORMATION INITIALE à la conduite des Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes Évalué par le passage d'un ou des CACES® R486

Il sera impératif pour la présentation aux tests que le participant se présente avec

- Une attestation de formation (si la formation a été réalisée par notre organisme nous fournirons cette attestation au testeur)
- Une pièce d'identité
- Une photo

La photo doit donc être apposée par l'OTC avant la remise ou l'expédition du certificat au titulaire ou à son employeur

Par conséquent, un certificat CACES® délivré par l'OTC ne peut être conforme que s'il comporte la photographie du titulaire.

Nous lui demanderons également de faire une attestation sur l'honneur indiquant le testeur est une personne différente du formateur.

Document fourni par le testeur le jour du test

Evaluation de l'atteinte des objectifs pour obtenir son CACES® R486 Plate-forme Elévatrice Mobile de Personnes

Contrôle des connaissances théoriques par questionnaire, suivant le référentiel CNAMTS R 486, réalisé par un testeur habilité: pour être admis, le candidat doit obtenir

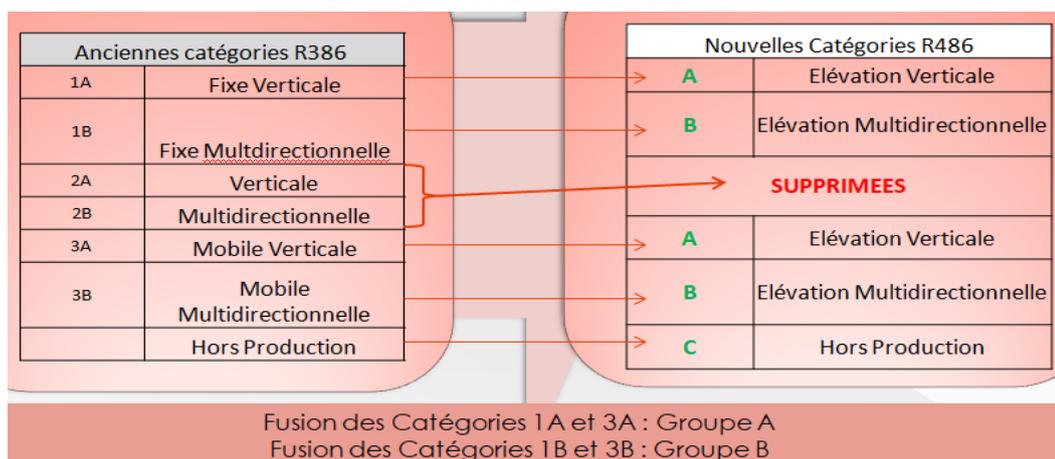
Un total de 70 points minimum sur 100. **ET** une note \geq à la moyenne pour chaque thème.

Contrôle des connaissances pratiques par mise en situations, suivant le référentiel CNAMTS R 486, réalisé par un testeur habilité : pour être admis, le candidat doit obtenir

Une note moyenne minimale de 70/100 **ET** Une note \geq à la moyenne pour chaque thème évalué **ET** Une note \geq 0 pour chacun des points d'évaluation

En cas d'échec à l'un des 2 tests, vous avez 12 mois pour vous représenter sur la partie échouée.

EVOLUTION DES CATEGORIES



LES DIFFERENTS TYPES DE « PLATE-FORME ELEVATRICE DE PERSONNES »

LES CANDIDATS DOIVENT ETRE EVALUES SUR LES DEUX TYPES DE PEMP PAR GROUPE

CAT A. de types 1 ou 3 :

PEMP dont la projection verticale du centre de la surface de la plate-forme se trouve toujours à l'intérieur des lignes de renversement, dans toutes les configurations de la plate-forme et jusqu'à l'inclinaison maximale du châssis spécifiée par le fabricant (élévation verticale),



En fonction de leur possibilité de translation, les PEMP sont divisées en 3 types :

→ type 1 : la translation du châssis ou du porteur n'est possible que si la PEMP est en configuration de transport (position basse) ;

→ type 3 : la translation peut être commandée par un organe situé sur la plate-forme de travail lorsque celle-ci est en position haute.

La présente recommandation ne s'applique pas aux PEMP de type 2, en raison notamment de leur utilisation spécialisée et de leur faible diffusion.

CAT B. de types 1 ou 3 :

Toutes les autres PEMP (élévation multidirectionnelle).



type 2 : la translation peut être commandée par un organe situé sur le châssis ou dans le porteur, alors que la plate-forme de travail n'est pas en configuration de transport (position basse) ;

Option porte engin



Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site www.manmatformations.com